

**LÉGENDE DU PLAN FONCIER**

- Limite de propriété
- Symbole et numéro du point de la limite
- Application des limites cadastrales  
**Limites non garanties**
- Section et numéro de parcelle

**DÉFINITIONS DES SURFACES**

- **Contenance cadastrale** : provient de la documentation cadastrale, n'a qu'une valeur indicative.
- **Superficie indicative** : calculée à partir d'un relevé n'ayant pas fait l'objet d'une définition contradictoire des limites (bornage).
- **Superficie ou superficie réelle** : calculée suite à la définition contradictoire de l'ensemble des limites.

Pôle santé « Les Physalis »  
24, rue de la Cressonnière  
38210 Tullins  
Tél : 04 76 07 27 60  
tullins@agate-ge.fr

Siège social  
20, rue Paul Helbronner  
38100 Grenoble  
Tél : 04 76 40 17 84  
contact@agate-ge.fr

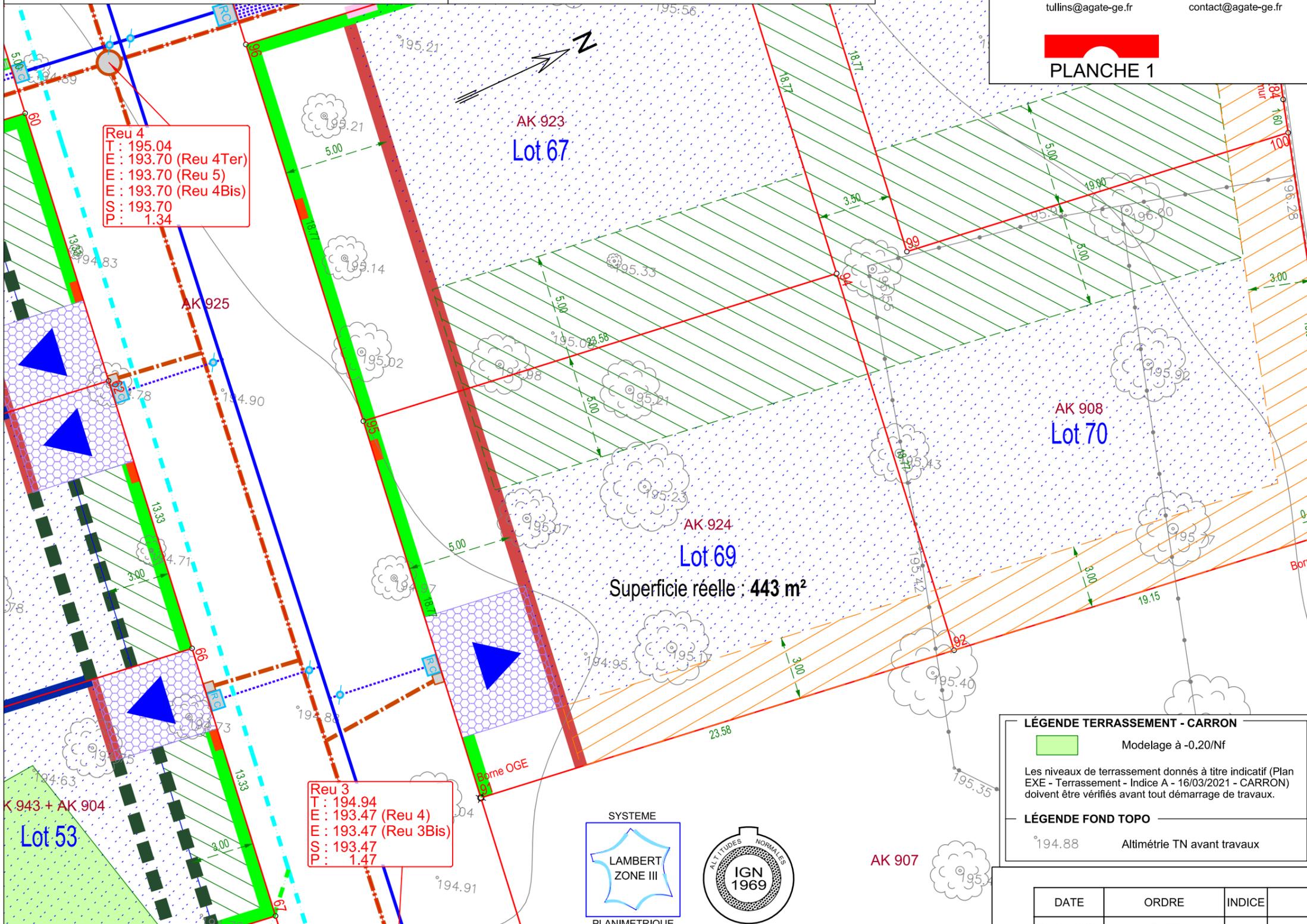
**« LE SALAMOT »**

Plan de vente



**LOT 69**

**PLANCHE 1**



**Reu 4**  
T : 195.04  
E : 193.70 (Reu 4Ter)  
E : 193.70 (Reu 5)  
E : 193.70 (Reu 4Bis)  
S : 193.70  
P : 1.34

**Reu 3**  
T : 194.94  
E : 193.47 (Reu 4)  
E : 193.47 (Reu 3Bis)  
S : 193.47  
P : 1.47

**Coordonnées des points « limite »**

N	X	Y
91	847933.73	338527.85
92	847936.88	338551.22
94	847918.28	338553.73
95	847915.13	338530.36

**Nota :**

- Les coordonnées planimétriques sont rattachées au système Lambert III (Système CAPV).
- La confirmation des alignements a été demandée auprès des services concernés.
- Le plan EXE comprenant les altitudes des niveaux finis est à demander au lotisseur avant montage du dossier de permis de construire.
- L'altimétrie des fils d'eau des réseaux humides n'est pas définitive et peut être modifiée lors de l'établissement du plan EXE. Le plan est à demander au lotisseur avant montage du dossier de permis de construire.
- Position indicative des réseaux d'après plan des réseaux humides fourni par Alp'Études (Phase PRO - n°37 713 - 04/12/2020).

**LÉGENDE DU PERMIS D'AMÉNAGER**  
Selon pièce PA10-2 réalisée par FOLIA le 19/01/2021 pour le PA modifié (sous réserve d'une modification lors de l'instruction)

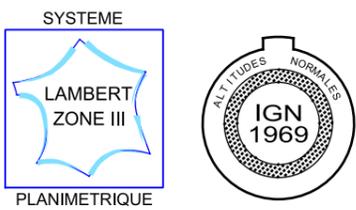
- IMPLANTATION EN LIMITE DE VOIES ET D'ESPACES VERTS**
- Implantation stricte des constructions principales à 5m des limites de l'emprise publique. Ce retrait est inconstructible pour toutes les constructions. Seules les places de stationnement non closes, non couvertes matérialisées sur le plan sont autorisées.
  - Exception à l'alignement stricte de 5m (lot 43 uniquement) : l'alignement des constructions doit être maintenu.
  - Implantation des constructions :  
- soit à l'alignement,  
- soit en retrait de 3m minimum.
  - Implantation en retrait de 3m ou 5m.
  - Coffret technique réalisé par l'aménageur (position à valider par le bureau d'étude).
- IMPLANTATION EN LIMITE SEPARATIVE**
- Implantation obligatoire des constructions principales sur limite séparative.
- En l'absence de représentation graphique :
- Implantation sur limite séparative autorisée à condition que la hauteur de la construction soit limitée à 3,5m au faitage ou 2,5m à l'acrotère, sur une largeur de 3m minimum.
  - Implantation en retrait de limite séparative autorisée avec un recul de 3m minimum.
- Retrait minimum des constructions H/2 : 3m minimum.
- AMÉNAGEMENT INTERNE DU LOT**
- Polygone d'implantation des constructions.
  - Implantation limitée aux annexes isolées d'une hauteur maximum de 3,5m au faitage ou 2,5m à l'acrotère.
  - Localisation obligatoire du stationnement sur la parcelle (place midi) non close, ni ne recevant d'aménagement empêchant le stationnement. Pour connaître le nombre de place à réaliser, se référer au PLU.
  - Accès du lot.
  - Implantation obligatoire des haies devant la clôture (Cf. règlement écrit et carnet de prescriptions communes-lot individuel) sauf en cas d'implantation à l'alignement.

**LÉGENDE TERRASSEMENT - CARRON**

- Modelage à -0.20/Nf
- Les niveaux de terrassement donnés à titre indicatif (Plan EXE - Terrassement - Indice A - 16/03/2021 - CARRON) doivent être vérifiés avant tout démarrage de travaux.

**LÉGENDE FOND TOPO**

- Altimétrie TN avant travaux



DATE	ORDRE	INDICE	NATURE DES TRAVAUX	DESSIN	RESPONSABLE
27/04/2021	NEXITY	A	Etablissement du plan	NRA	S. HOINE

Echelle : 1/200

Numéro de dossier  
138200015D02-T6047